

La vigne trace son sillon à Aix-en-Provence

Responsable d'opérations

Claire Auburtin et Christophe Voyez

Ravanas – Subreville – La Bosque d'Antonelle

La viticulture antique a longtemps été appréhendée à partir des seules villae, vastes propriétés dans lesquelles était réalisé l'ensemble du processus de transformation du raisin en vin : foulage, pressurage, vinification et mise en amphore. Situés à proximité des limites urbaines ou disséminés sur le territoire de la cité d'Aix, ces domaines sont relativement bien documentés.

Plusieurs découvertes récentes de champs de vignes dans le cadre d'opérations d'archéologie préventive, sur la ZAC Ravanas en 2007, à la Bosque d'Antonelle, en 2008 et 2009, et à Subreville, en 2013, apportent un éclairage nouveau sur la structuration des terres agricoles et les modes et techniques de mise en culture d'une ressource importante qui a contribué à façonner le terroir aixois dans l'Antiquité.



396 Vue générale du vignoble de la ZAC Ravanas.

Le vignoble de Ravanas

Au lieu-dit Ravanas, les champs de vigne ont été explorés sur une superficie de 2000 m² par l'Inrap. Occupant le versant sud d'un coteau, ils ont connu une durée d'exploitation suffisamment longue – plus d'un siècle – pour nécessiter un renouvellement total du vignoble, opération qui se distingue du rajeunissement progressif de la plantation par provignage. À l'instar des autres vignobles antiques reconnus dans ce territoire, la technique de plantation qui y a été pratiquée est le défoncement du terrain par tranchée (sulci).

La première phase de mise en culture des terres intervient dans le courant du I^{er} s. ap. J.-C. Le terrain est alors partagé en trois unités parcellaires. Couvrant la première moitié du II^e s., la deuxième phase d'exploitation correspond à une réorganisation totale des cultures, avec la création de trois nouvelles parcelles au sein desquelles s'opère, par la suite, un renouvellement d'ampleur de la production par une systématisation du provignage (396). À cette occasion, un chemin de direction nord/sud a été créé entre deux champs. Suivi sur 25 m de long, il a connu deux phases d'utilisation (397). Dans un premier temps, il mesure 1,75 m de large et est constituée d'une charge légère de graviers et de gravillons (5 cm d'épaisseur). Il subit ensuite une complète réfection ; il est agrandi (2 m à 2,70 m de large) et sa chaussée refaite avec des éléments plus grossiers qu'auparavant (galets et tegulae), qui en renforcent l'épaisseur (25 cm en moyenne). Légèrement convexe, sa surface est accidentée et irrégulière et montre, par endroits, des réparations avec des recharges de galets. Deux ornières distantes de 1,50 m, témoignent de la circulation de chariots au sein du vignoble.



397 Le chemin empierré entre deux champs, dans son dernier état

Le vignoble de la Bosque d'Antonelle

Bien qu'il ait été observé de façon partielle, dans des tranchées ouvertes à l'occasion de trois diagnostics réalisés par la Direction Archéologie de la ville d'Aix-en-Provence, le vignoble antique mis au jour au lieu-dit la Bosque d'Antonelle est l'un de ceux qui ont été le plus amplement reconnus. Les vestiges de plantation y ont, en effet, été observés sur une superficie d'un hectare et on peut vraisemblablement les mettre en relation avec une villa, localisée au nord-ouest de la zone explorée. Planté sur un plateau marqué par un léger pendage d'orientation est-ouest, ce vignoble a été exploité entre le I^{er} et le II^e s. ap. J.-C.

Un réseau de quarante-quatre incisions parallèles et équidistantes s'étend sur 180 m de long, du nord au sud. Ces tranchées mesurent 0,50 m de large en moyenne et entament, pour certaines, le substrat marneux et calcaire sur une profondeur de 0,20 m (398). Ici encore, le dispositif caractérise un mode de plantation par défoncement du terrain par tranchées (sulci), associées à des logettes perpendiculaires de provignage. Les quelques fosses isolées qui ont été reconnues ont été interprétées comme des plantations d'arbre. Toutes équidistantes de 1,50 m de bord à bord, les tranchées de plantation sont associées à des creusements larges de 2,50 m, mais peu profonds, qui leur sont strictement parallèles et participent à une division des espaces de culture selon des modules de 15 m de large. Contrairement au vignoble de Ravanas et malgré l'étendue de la zone explorée, aucune voie de desserte n'a été mise en évidence.

Le niveau d'ouverture des tranchées et fossés, et l'absence de sol antique témoignent d'une importante érosion qui a entraîné la concentration, sur une épaisseur souvent inférieure au mètre, des aménagements antiques, modernes, voire contemporains.

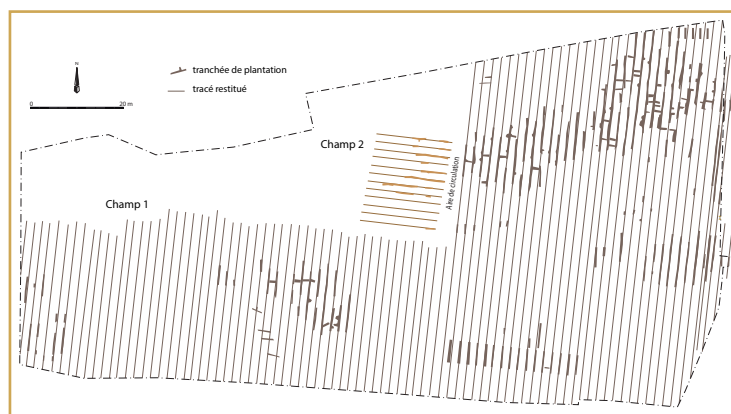
À l'ouest d'Aix-en-Provence, les vignobles de Subreville

Daté des I^{er} et II^e s., le vignoble de Subreville a été planté sur un site déjà occupé durant l'âge du Fer. Le terrain a été exploré par l'Inrap sur une superficie de près d'un hectare et livre deux états d'occupation pour la période antique. Le premier concerne un découpage parcellaire matérialisé par une série de fossés et des drains empierrés, destinés à canaliser les eaux de ruissellement. La division du terrain créée par ce réseau fossoyé, dessine cinq parcelles distinctes dont les limites vont au-delà de l'emprise de fouille. La nature des cultures pratiquées n'a laissé aucune trace archéologique. Il pourrait s'agir d'une première activité liée à la céréaliculture (blé, orge par exemple).

Le second état correspond à la création du vignoble dont l'implantation ne tient pas compte des limites antérieures. Sont créées deux aires d'exploitation présentant deux séries de traces agraires distinctes et ordonnées qui outrepassent la zone explorée (399).

La méthode de préparation du sous-sol choisie avant la disposition des ceps de vignes, est là encore celle des tranchées de défoncement (sulci) continues et creusées parallèlement sur tout le terrain (400). Elles sont équidistantes de 1 m à 1,30 m et mesurent 0,50 m de large pour une profondeur de 0,60 m depuis la surface du sol de culture, qui est remarquablement conservée sur le site. La multiplication des pieds de vigne par « marcottage » est pratiquée et observable grâce au réseau de fosses allongées, creusées perpendiculairement aux tranchées linéaires. Un axe de circulation non aménagé, d'une largeur de 3,20 m, marque la limite entre les deux champs dans le sens nord/sud et permettait la circulation d'un chariot dans le vignoble.

Les gradins mesurent, quant à eux, 0,80 m de profondeur et 0,40 m de hauteur, dimensions communes à la plupart des édifices de spectacle régionaux (224). Moins large (0,4 m), le gradin inférieur servait de marche-pied.



399 Plan des tranchées de plantation du vignoble de Subreville.



398 Traces de plantation de vignes découvertes dans une tranchée de diagnostic, à la Bosque-d'Antonelle.

La culture de la vigne selon les agronomes latins

De nombreux auteurs latins ont traité de l'agriculture et de la culture de la vigne en particulier : Caton l'Ancien dans son célèbre traité agricole, le *De Agricultura*, rédigé au II^e s. av. J.-C., l'agronome Columelle, dans son *De l'agriculture*, au I^{er} s. ap. J.-C., Varron, au II^e s. et Palladius, grand propriétaire terrien du Ve s., dans son *De Re Rustica*. Bien que leurs écrits ne correspondent pas exactement aux observations de terrain, ils fournissent néanmoins des informations très précises sur les techniques en vigueur dans l'Antiquité, dont ils livrent le nom latin.

Le mode de plantation privilégié pour les vignes aixoises est le défonçage du terrain en tranchées désignées sous le terme de *sulci*. Plus économique que le défonçement total des terres, et préconisé par certains auteurs, il a été mis en évidence sur plusieurs sites du sud de la France : à Marseille dès la période hellénistique (Saint-Jean-du-Désert, l'Alcazar), à Ventabren (Les Bosques), à Sauvian (La Doumergue). Cette technique permettait de résoudre la question du drainage pour les vignobles plantés dans les zones basses.

Les ceps étaient disposés dans des tranchées écartées selon le rythme moyen de 1,50 m à 1,80 m, suivant un intervalle de même valeur. Ces dispositions reconnues à la fouille, permettent de restituer un champ régulièrement quadrillé, dont la densité pouvait atteindre sept-mille pieds à l'hectare comme à Ravanas. Autre technique décrite par les auteurs latins, la culture en alvéoles (*alvei*) consistait en l'aménagement de fosses allongées au pied de chaque cep. Elle n'a été reconnue que lors de la phase initiale d'une partie des plantations de Ravanas.

Destiné à remplacer des ceps, à amener un vignoble à la densité souhaitée, à combler des lacunes ou encore à assurer une production de boutures, le renouvellement des cultures était opéré par la technique du provignage. Des réseaux de fosses allongées étaient creusés perpendiculairement à la tranchée initiale (401). Celles-ci permettaient, à partir d'une plante-mère, de faire s'enraciner ses rameaux dans la terre sans en être détachées.

D'autres techniques de provignage coexistent depuis l'Antiquité jusqu'au XIX^e s. : le courbage consiste à enfouir un sarment dans une fosse contiguë, que l'on sépare ensuite du pied lorsqu'il est enraciné, le cabus à coucher dans une fosse, une vigne pourvue de deux tiges que l'on fait ressortir en deux points, là où la vigne était initialement placée et là où l'on souhaite disposer d'un nouveau cep. Cette technique nécessite le creusement de fosses allongées suivant des directions variées. Le couchage est une variante du cabus qui consiste à coucher une souche que l'on a refendue. Ces termes correspondent à des désignations modernes qui recouvrent l'appellation antique de *propagatio*, technique qui présentait l'avantage de donner du raisin l'année même de son aménagement.

Le renouvellement du vignoble pouvait aussi être assuré par un arrachage de la totalité des plants. Les auteurs classiques recommandaient alors de laisser reposer les terres au moins dix ans. Cette disposition pouvait entraîner un changement dans l'orientation des tracés et un redécoupage des limites parcellaires.



400 Les tranchées de plantation et les fosses de provignages perpendiculaires, Subreville.

Un paysage de vignobles

La question de la dimension du champ de vigne antique reste un point encore difficile à appréhender. En effet, les surfaces concernées par la fouille restent insuffisantes à Aix-en-Provence, pour déterminer les contours d'un champ ou plus encore d'un vignoble. Les données rassemblées permettent néanmoins de reconnaître quelques éléments qui structuraient alors le paysage.

Les limites de parcelles étaient marquées par un chemin empierré, par une large bande de terrain non aménagée pouvant constituer un espace carrossable, ou encore par un fossé, servant tout à la fois de dispositif de drainage et de limite de parcelle (Ravanas, la Bosque d'Antonelle). Certaines cultures ont connu par ailleurs une durée d'exploitation suffisamment longue pour nécessiter un renouvellement total du vignoble. Celui-ci se traduit par un léger décalage des nouvelles traces de culture par rapport au réseau antérieur.

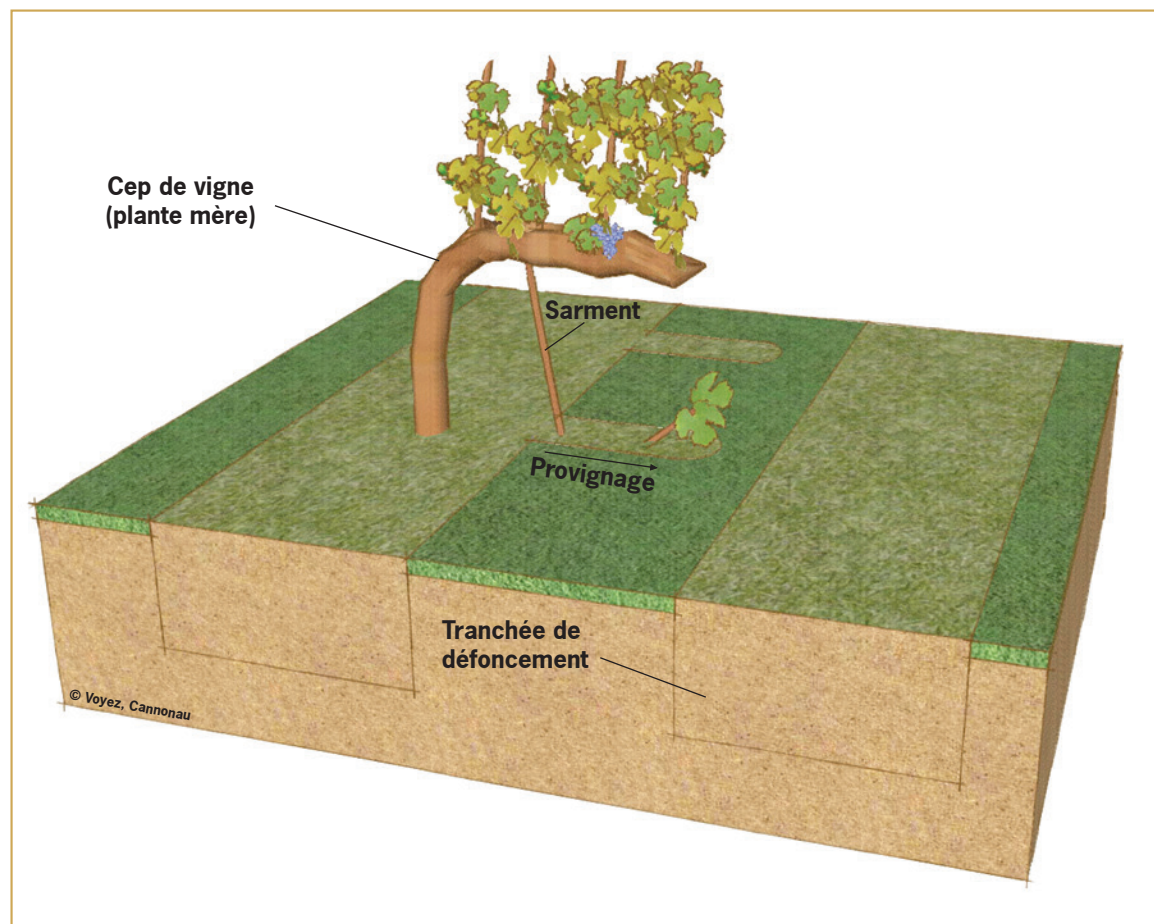
À Ravanas, l'évolution constatée dans l'occupation des terrains permet de valider une véritable limite parcellaire. En effet, l'agencement des champs met en évidence un changement d'orientation radical entre ces deux unités, pérennisé par la mise en place, lors de la seconde phase, du chemin empierré qui sépare deux des nouveaux champs. Celui-ci suit approximativement une ligne naturelle correspondant à un changement d'orientation de la pente. Les parcelles situées à l'est de cet axe de circulation se développent perpendiculairement au paléo-vallon de Saint-Mitre, alors que les parcelles qui se trouvent à l'ouest, s'étendent selon un axe nord/sud. Le chemin intervient bien ici comme un élément structurant dans un second temps.

Ces données permettent de dégager des ensembles relativement conséquents, de 35 m (Ravanas) à 160 m de large (Subreville). On ne sait si un tel découpage correspond à une véritable délimitation parcellaire ou à une simple organisation des plantations à l'intérieur d'une unité foncière plus large.

En fin de compte, peu de champs de vigne ont été intégralement fouillés à ce jour dans le sud de la France. Le calcul des parcelles cultivées peut être établi sur les sites de grandes superficies (Les Girardes, à Lapalud, dans la plaine du Tricastin) où deux champs ont été entièrement circonscrits. Ce sont des ensembles de plus de 320 m de long pour une largeur variant de 45 à 96 m, correspondant à des terrains de 2 à 3,1 ha. Les modifications constatées dans le découpage parcellaire, au gré des changements de culture ou peut-être des propriétés foncières, sont toutefois assez rapides.

Les données archéologiques mettent surtout en évidence que comparer les vestiges aux textes d'agronomie conduit à confronter pratique et théorie. Les techniques décrites par les agronomes sont des modèles, tandis que la réalité que donne à voir le travail des viticulteurs, dans un territoire et pour une période donnée, montre une grande capacité d'adaptation et de souplesse.

À en juger par les données recensées, il semble bien que l'abandon de la viticulture spéculative s'amorce autour d'Aix-en-Provence à partir de la seconde moitié du II^e s. et se confirme à partir du III^e s., dans l'ensemble de son territoire. Cet abandon remet en cause une partie de l'occupation de la campagne qui semble se tourner, alors, vers une production strictement vivrière ou familiale qu'il reste difficile d'appréhender à la fouille.



401 Restitution de la technique de plantation-provignage.